



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT 1 RUE DE BOURSY A I N°356 ET 357

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la demande d'alignement de Maître Olivier BANVILLE relative à la propriété sise 1 rue de Boursy, 27500 PONT-AUDEMER cadastrées section A I n° 356 et 357 à Pont-Audemer,
Vu l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne les parcelles cadastrées section A I n° 356 ET 357 bordant la rue de Boursy(V.C. n° 49).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 10 août 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

